



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 16 janvier 2024

Date de convocation du Conseil Municipal → le 6 mars 2024

Date d'affichage de la convocation → le 7 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	11
<i>votants</i>	14

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne TANTOT, Troisième Adjointe.

Présents :

Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Ana GONCALVES, Madame Laetitia PAIRE, Madame Catherine PERET, Madame Amélie LEFRANC, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT, Monsieur Rémi VERBUCHAIN, Madame Annie WILLE

Absents avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Monsieur Christophe POTET	Catherine SPECKLIN
Madame Chantal GARCIA	Madame ANA GONCALVES
Monsieur Etienne BARBIER	Annie WILLE

Absent excusé : Monsieur Etienne BARBIER, Madame Chantal GARCIA, Monsieur Christophe POTET.

Secrétaire de séance : Guy DUPERRAY-MAILLET

Madame Evelyne TANTOT a été élue Présidente de la séance à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents.

Budget communal – Approbation du compte de gestion – Exercice 2023

Délibération n° 02-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 ; ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Budget communal – Approbation du compte administratif – Exercice 2023

Délibération n° 03-2024

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame Catherine SPECKLIN, Première Adjointe, a quitté la salle durant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Evelyne TANTOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Christophe POTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 772 858,04 €

Recettes : 907 051,80 €

Excédent de clôture (R-D) : 134 193,76 €

Section d'investissement

Dépenses : 249 235,12 €

Recettes : 189 128,18 €

Déficit de clôture (R-D) : - 60 106,94 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des membres présents au moment du vote.

Budget communal – Affectation du résultat de l'exercice 2023

Délibération n° 04-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de	245 583,71 €
2°) Report du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)	140 016,63 €

Renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2024-2025 pour la période 2024-2027.

Délibération n° 05-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Se prononce favorablement sur le maintien de l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire à la rentrée 2024-2025
- Précise que le rythme demeurera de quatre jours avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30.

Renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2024-2025 pour la période 2024-2027.

Délibération n° 06-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Accorde une subvention d'un montant de 500 € à l'OCCE ;
- Précise que cette subvention a pour objet l'organisation d'une classe de neige en mars 2024 au bénéfice des classes de CP, CE1 et CM2 de l'école primaire Simone Veil ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574.

Demande de subvention « Enveloppe Solidarité 2024 » au Département de la Loire – Réajustement du plan de financement

Délibération n° 07-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- Approuve la réactualisation du plan de financement correspondant aux travaux de construction de toilettes extérieures sur le site du stade Roger Siroux d'un montant de 20 220 € HT,
- Rappelle que Monsieur le Maire ou son représentant a été autorisé à effectuer toutes les actions se rapportant à la demande de subvention « Enveloppe Solidarité 2024 » au Département de la Loire par la délibération initiale.